



U.R.B.S.F.A. C.P. Luxembourg

AU NOM DU

Le Président :

Les Membres du Comité :

Sous le patronage du C.P.LUXEMBOURG représenté par :

Le Président :

Le Secrétaire :

"Charte de Bonne Conduite entre les clubs de la Province du Luxembourg"

Art. 1 – Nous nous engageons à respecter le "Gentlemen Agreement" entre Clubs Luxembourgeois qui veut que la somme due pour un transfert temporaire d'une saison soit fixée à :

- 500 € pour un club de P3,
- 750 € pour un club de P2,
- 1000 € pour un club de P1,
- 1500 € pour un club de PROMOTIONS,
- 2000 € pour un club de DIV. 3 NATIONALE.

En fonction de la division dans laquelle évoluera le club acquéreur.

Art. 2 – Notre club s'engage à ne pas dépasser ce plafond comme indemnité fixe versée aux joueurs libres.

Art. 3 – Notre Club s'engage à gérer et à maîtriser sa communication vers la Presse, dans l'objectivité, la sérénité et la correction.

Le Président se porte garant de la qualité de cette communication. Il peut déléguer et se reposer sur une personne qui a sa confiance.

Art. 4 – La cotisation que les joueurs versent aux clubs couvre, à tout le moins, les frais de fonctionnement et d'encadrement des équipes.

Chez nous, elle est fixée à un minimum de €.

Art. 5 – Notre club attachera une attention toute particulière à la qualité de l'accueil et de la réception du club visiteur et des arbitres, avant, pendant et après le match.

En matches de Premières (Coupe et Championnat), le club visité offre un casier de bières et une bouteille de limonade aux visiteurs.

Art. 6 – Dans le cadre des Transferts de Jeunes pour circonstances spéciales, notre club s'engage à d'abord dialoguer avec le club d'origine avant d'entamer toute procédure.

Art. 7 – De manière générale, notre Président et nos délégués s'engagent à contacter tout autre club concerné, préalablement à toute démarche qui pourrait détériorer les bonnes relations entre ces clubs (ex : Transfert joueurs de Premières, etc...).